

Quelle échelle de revenus acceptable ?

Jean-Marie Harribey

Dominique Plihon

2006

Introduction

- **Des écarts de revenus astronomiques**

En France, 1800 fois le SMIC (L'Oréal), 1500 fois (LVMH) pour les dirigeants des plus grandes sociétés, et 366 fois en moyenne pour ceux des entreprises du CAC 40 (chiffres 2004)

Ces écarts augmentent à cause d'un accroissement de la part des profits dans la valeur ajoutée et d'une fiscalité moins redistributive

- **1. Quelles explications économiques ?**
- **2. Et du côté des théories de la justice ?**
- **3. Quelle alternative ?**

1. Quelles explications économiques ?

1.1. La théorie néoclassique et ses variantes

- En concurrence parfaite, chacun reçoit ce qui lui est dû : le salaire est égal à la productivité marginale du travail et le profit à celle du capital. Ceux qui sont le mieux rémunérés sont plus productifs et plus utiles.

Objections : 1) l'imputation de la production à l'un ou l'autre facteur est un artifice de calcul ; 2) la production est une œuvre collective

- Théorie du « capital humain » : chacun perçoit au prorata de son « investissement » en formation.

Objection : l'éducation n'est pas un choix privé mais est largement déterminée socialement

Quelles explications économiques ?

(suite)

1.2. La théorie marxiste traditionnelle

- Les salaires inégaux correspondent aux différences de coût de reproduction de la force de travail
- Plus la force de travail a emmagasiné de formation, plus sa valeur est grande
- Les travailleurs mieux formés produisent plus de valeur que les non formés

Objections : 1) paradoxalement, cette interprétation a pour conséquence de justifier les inégalités ; 2) la productivité est une œuvre collective ; 3) la valeur des marchandises diminue quand la productivité augmente ; 4) confusion entre richesse et valeur

2. Et du côté des théories de la justice ?

- **Devant la faille néoclassique (on n'a pas besoin de s'occuper de justice puisque le marché est efficace), et devant l'ambiguïté du marxisme traditionnel (la valeur de la force de travail est différente selon les travailleurs), renouveau des théories de la justice sociale**
- **Principes de Rawls (1971) :**
 - 1) liberté égale pour tous**
 - 2) les seules inégalités admises sont celles qui engendrent une meilleure efficacité profitant aux plus démunis**

Moyens : contrat social sous voile d'ignorance et démocratie

- **Sen** : la justice et le développement sont définis comme la capacité pour les individus de mettre en œuvre les moyens dont ils disposent (revenus, biens, mais aussi connaissances, droits, etc.)
- **Walzer** : refus de la procédure de Rawls ; il existe dans la société une pluralité de sphères à l'intérieur desquelles doit régner une règle juste ; il faut donc borner le marché pour éviter sa domination sur les autres sphères
- **Dupuy** : la procédure de Rawls n'évite pas le calcul utilitariste qui sacrifie le plus faible au bien-être de la collectivité
- **Bidet** : le contrat social de Rawls est individualiste et ne fait pas de place à un projet collectif pour réduire les inégalités ici et maintenant

3. Quelle alternative ?

- La construction d'une société juste sera une œuvre politique : ni laissée à l'arbitraire du marché, ni entraînée par un déterminisme économique**
- La mondialisation capitaliste ayant fait éclater les frontières entre les économies, les cultures, les systèmes politiques et les droits, la justice doit être entendue comme une aspiration universelle aujourd'hui et au regard des générations futures**
- Sur la question des revenus (partie la plus visible de l'iceberg des inégalités), il est possible de justifier la réduction drastique des inégalités**

Une conception sociale de la répartition

- Les revenus du travail et du capital ne s'expliquent principalement ni par la valeur créée, ni par l'utilité rendue, ni par le coût de formation en amont**
- Ils ne sont pas des prix « économiques » mais des prix « sociaux » qui reflètent les rapports de force et les compromis négociés à un moment donné**
- Il n'existe aucune justification économique sérieuse des inégalités de revenus**
- Il est donc temps d'envisager leur réduction sans attendre, comme un point de rupture avec la pratique capitaliste**

- **« Selon que vous serez puissant ou misérable... » (La Fontaine)**
- **« ...vous disposerez du capital symbolique pour légitimer la domination que vous exercez ou bien vous en serez dépourvus et considèrerez la domination que vous subissez comme légitime » (Bourdieu)**

Ruptures à plusieurs niveaux

- Tous les revenus monétaires, tant au niveau de la répartition primaire que de la répartition secondaire, sont issus de la valeur ajoutée dans l'économie par le travail. Donc :
- 1) Réduction de l'éventail des salaires dans les entreprises et suppression des revenus financiers faramineux
- 2) Fiscalité fortement redistributive
- 3) Garantie de revenu en cas de chômage (cf. le débat revenu d'existence vs politique pour aller vers le plein emploi + revenu garanti)

Une proposition de rupture avec la logique d'accroissement des inégalités

Instaurer un éventail maximum des revenus de 1 (niveau du SMIC à temps plein) à 5 (pour les plus hauts revenus)

- Cette mesure doit concerner l'ensemble des revenus (salaires et revenus du capital)**
- Elle pourrait s'appliquer à tous les pays européens avec l'objectif d'un salaire minimum dans tous les pays d'Europe, calé sur le PIB par habitant.**

Quelle méthode pour réduire les inégalités de revenus ?

Deux méthodes sont possibles :

- Par une loi qui fixerait un écart maximum des revenus calé sur le SMIC**
- Utiliser la fiscalité : taux de 90 % sur tous les revenus supérieurs à 5 fois le SMIC (actuellement 73.000 euros par an)**

Ce taux toucherait environ 1% des ménages en France

La méthode fiscale est préférable

- **Cette méthode est bonne pour les finances publiques et la défense des politiques publiques**
- **Cette méthode est réaliste : des taux à 90% ont déjà existé en France et aux Etats-Unis**
- **Elle s'inscrit dans notre combat pour une fiscalité harmonisée en Europe**
- **Elle est conforme à notre lutte pour réhabiliter l'impôt citoyen et pour développer les taxes globales**

Des mesures complémentaires concernant les dirigeants d'entreprises

- **Supprimer les stock options (ainsi que toutes les autres rémunérations : « golden parachute », ...)**
- **Remplacer ces revenus par des rémunérations indexées, non sur le cours boursier, mais sur l'application d'objectifs sociaux et environnementaux.**

Conclusion

- **Autre conception du travail et de l'emploi de qualité**
- **Mise en cause du pouvoir des détenteurs du capital (actionnaires)**
- **Le mode de répartition des revenus n'est pas séparable des rapports sociaux et du mode de production**
- **D'où la nécessité d'en faire un point de rupture**
- **Mais jusqu'où rompre ? Quelle échelle ?**

De quoi disposons-nous pour mener cette réflexion ?

• Fiches du manifeste

- P. Boniface, J. Gadrey, D. Plihon, « Vers un éventail maximum des revenus (salariaux et du capital) de 1 à 5 en France et dans les pays européens », http://www.france.attac.org/article.php3?id_article=6033
- T. Coutrot, « Quelles alternatives contre la précarité et le chômage ? », http://www.france.attac.org/article.php3?id_article=6311
- T. Coutrot, J.M. Harribey, « Eliminer le chômage et la précarité », http://www.france.attac.org/article.php3?id_article=6028

• Bibliographie

- C. Arnsperger, P. Van Parijs, *Ethique économique et sociale*, Paris, La Découverte, Repères, 2000.
- Attac, (sous la dir. de J. Gadrey), *Pauvreté et inégalités, ces créatures du néolibéralisme*, Paris, Mille et une nuits, 2006.
- Attac (sous la dir. de J.M. Harribey), *Le Petit Alter, Dictionnaire altermondialiste*, Paris, Mille et une nuits, 2006.
- I. Bensidoun, « L'imbroglie des inégalités », in CEPII, *L'économie mondiale 2005*, Paris, La Découverte, Repères, 2004, p. 93-100.
- P. Concialdi, « Le niveau de vie des salariés : de la « modération à la régression ? », *La note de CERC-association n° 11*, mai 2005.
- T. Piketty, *L'économie des inégalités*, Paris, La Découverte, Repères, 1997.
- Réseau d'alerte sur les inégalités : <http://www.bip40.org/fr>